

APPEL A PARTICIPATION

Dispositif des Tandems Solidaires

Année scolaire 2022-2023

PREAMBULE

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) est un outil essentiel de l'ouverture au monde des habitants des Pays de la Loire, de leur sensibilisation à l'interculturalité et de leur engagement citoyen et solidaire mondial.

Les établissements scolaires, depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, sont encouragés à développer des projets relatifs à l'éducation au développement et à la solidarité internationale. La circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 a renforcé cette dynamique en développant un parcours citoyen des élèves, de la maternelle au lycée.

Par ailleurs, le secteur de la coopération internationale est extrêmement dynamique dans la région des Pays de la Loire, qui est le siège de nombreuses associations engagées dans des actions de solidarité à l'international et de sensibilisation aux grands enjeux mondiaux sur le territoire régional. De par leur nombre et leur expertise sur les sujets de développement durable à l'international, elles sont de véritables ressources au service de l'engagement citoyen et solidaire mondial des élèves.

Le réseau régional multi-acteurs (RRMA) Pays de la Loire Coopération Internationale fédère les acteurs ligériens engagés dans des actions de coopération internationale. Il a pour objet de renforcer l'impact et la qualité des actions menées localement ou à l'international et de faciliter l'ouverture au monde des habitants des Pays de la Loire. Depuis 2020, Pays de La Loire Coopération Internationale s'est associé à l'ensemble des autres RRMA pour la construction du projet interrégional RECITAL ODD (Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD), qui a été financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et porté par la CIRMA (Conférence inter-régionale des Réseaux régionaux multi-acteurs) pour une première phase de janvier 2020 à décembre 2021. Une deuxième phase est mise en œuvre de janvier 2022 à décembre 2024.

LES TANDEMS SOLIDAIRES

Les Tandems Solidaires constituent un dispositif qui permet d'établir pendant une année académique un partenariat durable entre une association et un établissement d'éducation au service des élèves. L'objectif du dispositif est d'encourager des jeunes à s'ouvrir sur le monde, de les sensibiliser aux grands enjeux mondiaux du développement, de leur permettre d'appréhender l'interculturalité et de favoriser leur engagement citoyen et solidaire.

De nombreuses initiatives existent déjà entre des établissements d'éducation et des associations. Il s'agit, avec le dispositif des Tandems Solidaires, de les conforter et d'accompagner les nouvelles initiatives par la mise en réseau d'acteurs.

Le dispositif des Tandems Solidaires est une initiative des réseaux régionaux multi-acteurs. En région des Pays de la Loire, il est coordonné par un comité de pilotage composé d'acteurs de l'éducation (Rectorat de Nantes-DAREIC, Enseignement catholique de Loire Atlantique, DRAAF, CNEAP, Université d'Angers), de représentants de collectifs associatifs (Inter CASI et COSIM), de collectivités territoriales (Région Pays de la Loire) et d'acteurs économiques (CRESS des Pays de la Loire)

FONCTIONNEMENT

Une association et un établissement scolaire qui s'engagent dans une démarche de partenariat peuvent se constituer en binôme et bénéficier de l'appui technique et financier offert par le dispositif des Tandems Solidaires. Le binôme est constitué d'un groupe d'élèves/apprentis avec un enseignant référent et d'une association des Pays de la Loire.

Chaque binôme constitué met en œuvre un minimum de trois actions, dans une logique de co-construction, durant une année académique, pendant laquelle il peut se faire accompagner par le réseau Pays de La Loire Coopération Internationale.

Le dispositif lui permet de bénéficier :

- D'une formation gratuite relative à l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- D'un suivi individualisé de son projet
- De la mise en place de temps d'échanges, de rencontres et de restitution avec d'autres binômes
- D'un appui financier pour faciliter la mise en œuvre des activités
- D'une labellisation « Tandems Solidaires »
- D'une valorisation de son projet à travers la diffusion de différents outils de communication (ex : cartographie des projets, articles)

Les Tandems solidaires s'organisent tout au long de l'année scolaire :

- Pour le **15 octobre 2022** : Dépôt du dossier de candidature par le binôme.
- **21 octobre** : Réunion du comité de pilotage pour sélectionner les Tandems Solidaires pour l'année scolaire 2022-2023. Une attention particulière sera portée à une parité, tant dans les départements représentés que dans la répartition par niveaux scolaires.
- Les **mercredi 9 et 16 novembre après midi** : une demi-journée de formation sera obligatoire pour tous les nouveaux Tandems Solidaires. Ces formations réuniront en 2 temps les binômes par regroupement de département. (ex : 1 demie journée pour les tandems des départements 44 et 85 et l'autre demie journée pour les tandems des départements 53, 72 et 49). **La formation sera gratuite, les frais de déplacement seront pris en charge par le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale** (co-voiturage souhaité)
- **Avril 2023** : ½ journée de bilan à mi-parcours sera proposée à l'ensemble des Tandems Solidaires avec l'objectif d'échanger sur les actions terminées, en cours et à venir. Ces réunions à mi-parcours seront organisées, selon le nombre de participants, au niveau régional ou par département.
- Chaque Tandem Solidaire devra remettre un court bilan écrit et un bilan financier, accompagné de photos, au réseau Pays de la Loire Coopération Internationale.

- Tout au long de l'année, certains Tandems Solidaires pourront être sollicités pour participer à des événements organisés par Pays de la Loire Coopération Internationale et par ses membres et partenaires afin de valoriser le dispositif.

Pays de la Loire Coopération Internationale cherche à développer un dispositif similaire à destination du public étudiant ; pour l'année 2022-2023, des binômes constitués d'une association et d'un groupe d'étudiants (constitués aussi en association le cas échéant) sont invités à soumettre leurs projets, qui seront instruits et accompagnés selon les mêmes modalités, à l'exception de la labellisation « Tandems Solidaires », réservée au seul cadre scolaire. Cette ouverture permettra de coconstruire à moyen terme un dispositif dédié, prenant en compte les spécificités du public étudiant et du milieu universitaire.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Organismes éligibles :

- Association française de loi 1901 située dans la région des Pays de la Loire. L'association doit être engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et doit avoir de l'expérience en matière d'action éducative dans ces domaines.
- Tout établissement scolaire proposant des formations de la maternelle au lycée situé dans l'Académie de Nantes.
- Association étudiante d'un établissement d'enseignement supérieur situé dans la région Pays De La Loire en vue du développement et pilotage d'un dispositif dédié à l'enseignement supérieur.

Les participants devront être membres adhérents de Pays de la Loire Coopération Internationale.

Activités :

- Le projet doit mettre en œuvre un minimum de trois actions respectant les 3 étapes d'une sensibilisation réussie. Ces 3 étapes permettront aux élèves d'être informés sur une thématique liée aux grands enjeux mondiaux, de la comprendre via des supports pédagogiques participatifs et enfin d'agir par la réalisation concrète d'outils, supports, actions de sensibilisation à destination d'autres élèves de leur établissement et au-delà.
- Les activités doivent impliquer les mêmes élèves/ apprentis/ étudiants, dans le but de favoriser le partage d'information, la compréhension et leur engagement sur les grands enjeux internationaux, notamment à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable et en cohérence avec les programmes pédagogiques. Les actions doivent être participatives et favoriser l'esprit critique.
- Les projets doivent véhiculer une vision positive de la coopération et de la solidarité internationale.

Financement :

- Les actions menées par le binôme sélectionné seront financées par le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale à hauteur de 500 euros maximum.

- Les **dépenses éligibles** couvrent l'ensemble des dépenses liées aux actions développées dans le cadre du Tandem Solidaire (action de sensibilisation, échanges en distanciels) : achat ou location de petit matériel et fournitures, frais de déplacements des élèves/des acteurs du Tandem Solidaire ou des intervenants extérieurs, frais de communication, rémunération d'intervenants extérieurs.
- **Dépenses non éligibles** : dépenses de fonctionnement des structures, les dépenses directement affectées à un projet situé à l'international, envoi de fournitures et acheminement de matériel à l'international, collecte financière (type bol de riz),

ACCOMPAGNEMENT DES TANDEMS SOLIDAIRES

- Pays de la Loire Coopération Internationale propose un accompagnement technique et financier, ainsi qu'une mise en relation des acteurs des Tandems Solidaires et des étudiants.
- L'accompagnement technique se traduira par l'organisation d'une demi-journée de formation pour les participants sur l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale et par l'organisation de réunions d'échanges et de restitution. Un suivi individuel sera également proposé ainsi qu'une mise en réseau avec des établissements scolaires ou des associations de la région.
- L'accompagnement financier se traduira par un remboursement a posteriori, sur présentation d'un listing de dépenses engagées lors des activités menées, dans la limite de 500 euros par Tandem Solidaire. Le montant sera versé à l'association bénéficiaire, il est donc conseillé de désigner, au sein de l'association, un référent financier. Le remboursement sera refusé si le cadre des Tandems Solidaires n'est pas respecté. Les porteurs de projet devront pouvoir justifier de l'ensemble des dépenses effectuées et recettes perçues et ce pendant 10 ans en cas d'audit financier. Pour faciliter cet audit, un espace partagé sera mis à disposition par le réseau Pays de La Loire Coopération Internationale afin d'y stocker les copies des justificatifs.

SUIVI DU DISPOSITIF

- Un comité de pilotage composé de représentants de l'enseignement privé et public, agricole et général, des représentants de collectifs associatifs, de collectivités territoriales et du secteur économique, assure le suivi, la mise en œuvre et le choix des orientations du dispositif et la sélection, ainsi que l'instruction des dossiers des Tandems Solidaires.

CALENDRIER

DÉPÔT DES DOSSIERS
15 octobre 2022

INSTRUCTION DES DOSSIERS
Entre le 15 octobre et le 21
octobre 2022

MISE EN OEUVRE
• Début novembre 2022 à juin
2023



TANDEMS SOLIDAIRES

Appel à participation

Mai 2022



MODALITES DE CANDIDATURE

Pour participer aux Tandems Solidaires, contactez par e-mail le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale : mbeguain@paysdelaloire-cooperation-internationale.org avec en objet « Informations - Tandems Solidaires ».

Vous souhaitez vous inspirer, découvrir des projets déjà réalisés ?

Rendez vous sur la page des Tandems Solidaires pour découvrir [la vidéo](#) avec 3 témoignages de projets menés en 2021 et rendez vous sur notre [cartographie](#) des projets pour découvrir l'ensemble des projets soutenus depuis 2019.